

Commission de SUIVI DE SITE du 4 juillet 2017

Intervention de Mme ANCEY vice –Présidente du SIDOMRA, pour Mr GUIN Président

Mesdames et messieurs les membres de la CSS, Mr le secrétaire Général de la Préfecture,

je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion de la CSS du 4 juillet 2017 ; une autre réunion convoquée par le Président de la Région Renaud Muselier , de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de Prévention et de Gestion des déchets se tenant à Marseille ...au même moment .

Mme ANCEY vice –présidente me représentant, avec voix délibérative

Le rapport annuel 2016 , présenté par Mr REYNAUD , directeur du site NOVALIE , témoigne de la bonne tenue du site de VEDENE , tant environnementale , qu' en terme d'exploitation réalisée en 2016... les équipes de Novalie gèrent le site avec excellence , et je m'en félicite ...aucun incident sérieux à entraver la bonne marche de l'usine en 2016 ...

Les suivis et les contrôles effectués par la DREAL, et son inspectrice, Mme GUILLEVIC, permettent de corriger immédiatement les éventuels écarts ;

Cependant, 2016 aura été marquée par un dépassement de l'autorisation de traitement à 212.281 tonnes, contre 205.400 tonnes autorisées, soit + 6.881 tonnes.

Ce dépassement est dû , sur une année pleine , à la fermeture du site de traitement de la COVE , à LORIOL du COMTAT, en Août 2015 ...et a été régularisé par l'exploitant avec l'autorisation de l'Etat ... j'avais demandé en son temps , à Mr Le Préfet de VAUCLUSE , de tirer toutes les conséquences de cette fermeture de LORIOL, à savoir le rattachement de la COVE au SIDOMRA ; cette demande instruite dans le cadre du SDCI 84 (schéma départemental de coopération intercommunale) n' a pas été suivie ; le SIDOMRA est bien le seul incinérateur de VAUCLUSE , et le seul Centre de TRI de VAUCLUSE...mais ses EPCI membres et ses habitants , n'ont pas vocation à financer les investissements de traitement des OM des EPCI voisins...

Notre délégataire SUEZ RV a saisi l' ETAT ,en 2016 , puis en 2017, pour demander une autorisation à 225.400 tonnes / an ... à bien regarder le dossier cela reviendrait à pérenniser sur le site de VEDENE , l'incinération des OMR

des pays d' ALES , de GANGE etc....notre site fonctionne très bien avec les tonnages actuels autorisés de 205.400 tonnes /an ; aussi le SIDOMRA , dans les conditions actuelles , ne souhaitent pas voir autoriser les + 20.000 tonnes /an : notre site à une vocation départementale , voir régionale , compte tenu de la position géographique d' AVIGNON , mais pas au-delà ; la loi TECV demandant d'ailleurs , un traitement des OMR au plus près de leur lieu de production ...

Si le SIDOMRA achète actuellement des terrains à proximité de son site, c'est pour des projets de valorisation (nouvelle déchetterie ? Ressourcerie ? Centre de tri modernisé ?)

Mais en aucun cas, pour réserver la construction d'un 5ème four, comme on l'entend dire et colporter ...

Je tenais à faire cette mise au point officielle devant la CSS, et que ma déclaration soit annexé au PV rédigé par les services de la Préfecture.